

Demande de dispense de disponibilité adaptée pour chômeurs avec complément d'entreprise (RCC)

Ce que vous pouvez demander avec ce formulaire

Vous bénéficiez d'allocations de chômage avec complément d'entreprise et vous désirez être dispensé de l'obligation d'être disponible de manière adaptée.

Si vous ne demandez pas cette dispense, vous restez alors disponible de manière adaptée, ce qui implique que vous:

- êtes/restez inscrit comme demandeur d'emploi;
- devez accepter un emploi convenable ou une formation convenable;
- ne pouvez pas abandonner votre occupation sans motif légitime;
- ne pouvez pas être licencié à la suite de votre attitude fautive;
- devez vous présenter auprès d'un service régional de la formation professionnelle et de l'emploi, ou auprès d'un employeur quand vous avez été convoqué par le service régional;
- devez collaborer à un plan d'accompagnement ou à un parcours d'insertion qui vous est proposé par le service régional de l'emploi;
- devez vous inscrire dans la cellule pour l'emploi que votre employeur doit créer dans certains cas de licenciement collectif.

Ceci implique également que le service régional de la formation professionnelle et de l'emploi vous accompagne dans le cadre d'un plan d'action individuel.

Vous pouvez être dispensé de ces obligations sur la base de votre âge ou de votre passé professionnel. L'âge requis et le passé professionnel requis dépendent du régime-RCC sur la base duquel vous êtes licencié. Afin d'obtenir une dispense, vous devez introduire une demande au moyen de ce formulaire.

Base légale : art. 22 AR 03.05.2007

Ce que vous NE pouvez PAS demander avec ce formulaire

- Si vous êtes licencié en dehors du cadre d'un licenciement collectif à la suite duquel l'employeur doit créer une cellule pour l'emploi et si vous êtes âgé d'au moins 45 ans, ET que, à la suite de ce licenciement, vous devenez chômeur ordinaire ou chômeur avec complément d'entreprise, vous devez, sous certaines conditions, demander et accepter un outplacement individuel. Sous certaines conditions, vous pouvez être dispensé de cette obligation d'outplacement.
⇒ Afin d'obtenir une telle dispense, vous utilisez le formulaire C17-OP.
- Si vous êtes chômeur ordinaire, vous ne pouvez pas utiliser ce formulaire afin d'obtenir une dispense de disponibilité.
⇒ Afin d'obtenir une dispense de disponibilité, vous utilisez le formulaire C89-01.01.2015.

Avez-vous besoin d'informations complémentaires?

Si vous souhaitez connaître les conditions pour obtenir une dispense ou obtenir d'autres renseignements :

- contactez votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB);
- consultez la feuille info T125 "À quelles obligations est soumis un travailleur dans le cadre du régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC)" disponible auprès de l'ONEM ou sur le site internet www.onem.be.

Que devez-vous faire du formulaire ?

Vous complétez ce formulaire.

Vous trouverez dans la marge de gauche des informations qui vous aideront à compléter ce formulaire.

N'oubliez pas de mentionner votre numéro NISS sur chaque page du formulaire.

Que devez-vous faire du formulaire complété ?

Vous remettez le formulaire complété à votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) avant la date de début de la dispense demandée.

Et ensuite ?

L'organisme de paiement transmet le formulaire à l'ONEM.

L'ONEM vous envoie un courrier avec sa décision.

Dans l'attente de la décision de l'ONEM, vous devez continuer à respecter toutes vos obligations en tant que chômeur avec complément d'entreprise.

Demande de dispense de disponibilité adaptée sur la base de l'âge ou du passé professionnel

Art. 22 AR 03.05.2007

cachet dateur de l'organisme de paiement

À compléter par le chômeur avec complément d'entreprise

Votre identité

Prénom et nom

Votre numéro NISS se trouve sur votre carte d'identité

N° registre national (NISS) / -

Les données « téléphone » et « e-mail » sont facultatives.

Téléphone
E-mail

Votre demande

Si vous êtes licencié avant le 01.01.2015 dans le cadre d'un régime RCC général, vous êtes dispensé automatiquement.

- Je suis licencié après le **31.12.2014** sur la base d'un régime RCC général (= pas sur la base d'une reconnaissance de l'entreprise où je travaillais comme étant en difficultés ou restructuration).

Partie A

Je sollicite la dispense à partir du / /

- Je suis licencié dans le cadre du régime RCC "62 ans" (régime général) ; j'invoque au moins 43 ans de passé professionnel, et **JE COMPLÈTE LA PARTIE B**
- Je suis licencié dans le cadre du régime RCC "60 ans" (régime spécial – mesures transitoires) ; j'invoque au moins 42 ans de passé professionnel, et **JE COMPLÈTE LA PARTIE B**
- Je suis licencié dans le cadre :
 du régime RCC "avec 40 ans de passé professionnel"
Je joins la CCT sectorielle conclue en exécution de la CCT n°169, CCT n°168, n°155 ou n°153 ou, pour travailleurs licenciés avant le 01.07.2021, de la CCT n°135 ou n°142 du CNT
- du régime RCC "avec un métier lourd"
Je joins la CCT sectorielle conclue en exécution de la CCT n°169, CCT n°168, n°155 ou n°153 ou, pour travailleurs licenciés avant le 01.07.2021, de la CCT n°132 ou n°140 du CNT
- du régime RCC "avec 33 ans de passé professionnel" (+ conditions supplémentaires)
Je joins la CCT sectorielle conclue en exécution de la CCT n°169, CCT n°168, n°155 ou n°153 ou, pour travailleurs licenciés avant le 01.07.2021, de la CCT n°131 ou n°139 du CNT
- de la reconnaissance de mon entreprise comme étant en difficulté ou en restructuration
Je joins la CCT d'entreprise qui fait une référence explicite (*) à la CCT n°154 (pour les reconnaissances qui débutent entre le 31.12.2020 et le 31.12.2022 inclus) ou n°155 (pour celles qui débutent entre le 01.01.2023 et le 30.06.2023 inclus) ou n°168 (pour celles qui débutent entre le 01.07.2023 et le 31.12.2024 inclus) ou à la CCT n°169 (pour celles qui débutent entre le 01.01.2025 et le 31.12.2026 inclus).

(*) cette condition n'est pas requise lorsque la CCT a été conclue entre le 31.12.2020 et le 10.09.2021.

ET

Je réponds à une des conditions suivantes :

- je suis âgé d'au moins 62 ans
- j'invoque au moins 42 ans de passé professionnel, et **JE COMPLÈTE LA PARTIE B**
- Je suis licencié dans le cadre du régime RCC "58 ans avec raisons médicales"

Partie B

J'invoque mon passé professionnel et je suis informé du fait que mon passé professionnel est établi sur la base d'un message électronique introduit à l'ONEM par mon organisme de paiement.

Je joins d'autres pièces justificatives.

Les autres preuves peuvent être: livret militaire, preuve de travail effectué à l'étranger, preuves de travail récent, etc.

J'invoque des périodes:

- d'interruption de carrière ou de crédit-temps;
- de formation professionnelle;
- de chômeur mis au travail (CMT).

Je déclare avoir interrompu ou réduit mon travail salarié pour éduquer un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans sans avoir perçu d'allocations d'interruption.

Prénom et nom de l'enfant :

Date de naissance ____ / ____ / ____

Date de l'interruption ou
de la réduction du travail ____ / ____ / ____

Prénom et nom de l'enfant :

Date de naissance ____ / ____ / ____

Date de l'interruption ou
de la réduction du travail ____ / ____ / ____

Prénom et nom de l'enfant :

Date de naissance ____ / ____ / ____

Date de l'interruption ou
de la réduction du travail ____ / ____ / ____

Signature

Vos déclarations sont conservées dans des fichiers informatiques. Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure relative à la protection de la vie privée disponible à l'ONEM. Plus d'infos sur www.onem.be.

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

Je mentionne mon numéro de registre national (NISS) également en haut de la page 2.

Date : ____ / ____ / ____

Signature